

"Conscience européenne" dans Süddeutsche Zeitung (5 mai 1949)

Légende: Le 5 mai 1949, le journal allemand Süddeutsche Zeitung se penche sur les tractations diplomatiques visant à établir une coopération politique entre les États démocratiques d'Europe occidentale et à la création du Conseil de l'Europe.

Source: Süddeutsche Zeitung. Münchner Neueste Nachrichten aus Politik, Kultur, Wirtschaft und Sport. Hrsg. FRIEDMANN, Werner; GOLDSCHAGG, Edmund; SCHÖNINGH, Dr. Franz Joseph; SCHWINGENSTEIN, August ; Herausgeber DAHLMANN, Alfred; KREYSSIG, Gerhard. 05.05.1949, n° 52; 5. Jg. München: Süddeutscher Verlag. "Europäisches Bewusstsein", auteur:Holldack, Heinz , p. 1.

Copyright: (c) Traduction CVCE.EU by UNI.LU

Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Consultez l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL:

http://www.cvce.eu/obj/conscience_europeenne_dans_suddeutsche_zeitung_5_mai_1949-fr-ofae1d74-a792-4c85-99e9-d7f51d2fe07c.html

Date de dernière mise à jour: 06/07/2016



Conscience européenne

Heinz Holldack

«Dans un monde dominé par des unités politiques et économiques de dimension continentale, les nations européennes ne peuvent pas espérer continuer à subsister sur la base d'une indépendance politique ou économique.» Cette phrase arrive en tête des recommandations formulées en février de cette année par le Congrès de Bruxelles du Mouvement européen. Elle décrit très exactement la situation des peuples de notre continent après la Seconde Guerre mondiale. Toutefois, la nécessité d'une association européenne n'en est pas pour autant reconnue. Nous sommes encore loin d'une organisation paneuropéenne efficace. D'un autre côté, nous n'avons aucune raison d'être exagérément pessimistes. Ces deux constatations ressortent clairement des négociations menées ces jours-ci à Londres par les ministres de dix pays européens sur le projet de statuts du Conseil de l'Europe.

La Seconde Guerre mondiale, l'époque qui l'a précédée, son déroulement et ses conséquences ont montré avec une telle clarté que les peuples européens devaient se retirer de la scène politique mondiale s'ils ne s'unissaient pas pour former une communauté d'intérêts plus large. Le projet des «États-Unis d'Europe» était pour ainsi dire dans l'air. Depuis 1945, pas moins de sept associations ayant pour objectif la construction d'une union ou d'une fédération européenne ont vu le jour. Leur regroupement et la formation en décembre 1947 d'un «Comité de coordination des mouvements pour l'unification de l'Europe» était déjà un grand progrès. Isolées, ces associations couraient en effet le risque de disperser la grande idée et de la réduire à un objet de discussion théorique. Regroupées, elles ont pu élaborer un programme et sortir de la sphère des entretiens privés pour s'engager sur la voie de la politique pratique.

Cette avancée est le fruit du congrès du comité de coordination en mai 1948 à La Haye. On s'est rendu compte que les belles idées et les résolutions bien formulées ne servaient à rien sans la transposition dans la réalité. Cependant, seuls les gouvernements pouvaient assurer cette transposition. Ceux qui connaissent l'histoire des mouvements unitaires nationaux du siècle passé savent que les plans ambitieux de regroupement échouent face aux réalités effectives des forces qui devraient s'unir quand on ne parvient pas à gagner celles-ci à la cause. Pleinement conscient de cette réalité, le Congrès de La Haye a déclaré: «La décision appartiendra aux gouvernements qui, détenteurs de l'autorité, sont seuls en mesure de s'unir.» Le Congrès de La Haye a cru pouvoir établir l'association des peuples européens sur des bases parlementaires. Il a donc proposé la convocation d'un Conseil de l'Europe formé des membres des différents parlements nationaux. Un comité placé sous la direction de l'ancien Premier ministre français Paul Ramadier a été chargé de transformer les propositions relatives à l'Assemblée européenne en un mémorandum qui devait être soumis aux gouvernements concernés. Ramadier a présenté le mémorandum le 17 août. Il prévoyait une Assemblée européenne qui n'aurait aucun pouvoir législatif ni exécutif; elle conseillerait simplement les gouvernements. C'est en appliquant cette méthode très prudente, nullement utopique, que Ramadier voulait aboutir progressivement à l'Union européenne.

En suivant l'adoption du projet par les gouvernements concernés, et en particulier par les gouvernements français et britannique, nous passons de l'éther des idéologies aux fourrés épais de la diplomatie des grandes puissances et de la politique partisane. Tout d'abord, le gouvernement français a embrassé avec enthousiasme l'idée paneuropéenne. Dès le 18 août, il décidait de donner suite au mémorandum de Ramadier. Différentes raisons étaient à l'origine de cette initiative. Le nouveau cabinet, formé le 26 juillet, rassemblait avec Schuman, Paul Reynaud et Léon Blum les pionniers de l'idée paneuropéenne en France; Ramadier, le président du Comité européen, était maintenant vice-premier ministre. À Paris, le mouvement européen siégeait donc au gouvernement. En raison de la situation difficile à laquelle il était confronté en politique intérieure, ce gouvernement avait besoin de succès en politique extérieure et il espérait associer l'Allemagne de l'Ouest au système européen sans lui accorder d'abord une forme étatique propre.

Mais autant le gouvernement français aspirait à agir, autant le gouvernement travailliste britannique était circonspect. Attlee et Bevin se montraient peu enclins à s'associer trop étroitement à cette Europe vacillante menacée par le communisme, à renoncer en sa faveur à une partie de leur propre souveraineté et à assouplir la relation avec les dominions. En outre, les ministres travaillistes appréciaient peu que le porte-

Le drapeau de l'idée européenne en Angleterre a été et soit encore Churchill, le chef de l'opposition conservatrice. La conférence du Commonwealth qui s'est tenue à Londres en octobre a levé certains doutes. Toutefois, Bevin n'a abandonné sa résistance qu'à contrecœur, notamment devant la pression américaine. Il s'est notamment élevé contre la création d'une «nouvelle boutique de parloles» et a réclamé des progrès lents mais concrets. Finalement, le gouvernement britannique a toutefois élaboré des contre-propositions prévoyant un Conseil des ministres européens qui se réunirait périodiquement et au sein duquel d'autres États européens que les cinq membres du pacte de Bruxelles pourraient être représentés.

Lors de la réunion du Conseil consultatif des cinq gouvernements de Bruxelles en janvier de cette année, un compromis a été trouvé entre les plans français et britanniques. Les compétences à attribuer à ce conseil font actuellement l'objet de négociations à Londres entre les représentants des puissances de Bruxelles, c.-à-d. la Belgique, la France, la Grande-Bretagne, le Luxembourg et les Pays-Bas, ainsi que de l'Italie, de l'Irlande et des trois pays scandinaves. Un autre thème de discussion est l'admission de nouveaux membres.

On peut difficilement douter que le Conseil de l'Europe devienne réalité mais la question de sa signification pratique reste entière. La collaboration des pays démocratiques d'Europe de l'Ouest, dont le noyau est formé par le groupe des cinq États du pacte de Bruxelles, est déjà très étroite à l'heure actuelle. Elle est garantie par le PRE (Programme de reconstruction européenne) et par le Pacte atlantique. Cependant, il reste encore suffisamment de tâches pratiques auxquelles le Conseil de l'Europe pourrait s'atteler. Dans un premier temps, ces tâches peuvent toutefois se limiter à assouplir progressivement les notions de souveraineté transmises et à atténuer les divergences d'intérêts des membres dans une conscience européenne globale.